



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

**Recrutement d'un agent contractuel à la Direction du Patrimoine
Bâti et Moyens**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030222

Direction Ressources Humaines

**Recrutement d'un agent contractuel à la Direction du Patrimoine
Bâti et Moyens**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Un poste d'ingénieur territorial, adjoint au directeur du service, est vacant depuis de nombreux mois à la Direction du Patrimoine Bâti et Moyens.

En effet, malgré la recherche de candidats titulaires et après déclaration légale, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur ce poste.

C'est pourquoi, afin d'assurer les missions de la Direction et la continuité du Service Public, il est proposé de recruter sous contrat, un ingénieur responsable adjoint de la Direction Patrimoine Bâti et Moyens, conformément à l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 10^e échelon du grade d'ingénieur subdivisionnaire.

Pour ce poste, le diplôme d'ingénieur et l'expérience professionnelle du candidat est prise en compte pour occuper l'emploi et fixer le niveau de rémunération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un agent contractuel à la Direction du Patrimoine Bâti et Moyens.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)